

## Quatrième séance, vendredi 28 mars 2014

Présidence de M<sup>me</sup> Katharina Thalmann-Bolz, présidente

**SOMMAIRE: Communications. – Résolution 2014-GC-73 Pierre Mauron/Benoît Piller (renonciation au deuxième paquet de mesures d'économies); prise en considération. – Projet de loi 2013-DIAF-60 modifiant la loi sur la pêche (recouvrement des coûts consécutifs à une atteinte nuisible aux eaux); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Requête 2013-GC-73 Roland Mesot/Nicolas Kolly (révision de la législation intercantonale en matière d'exécution des peines); prise en considération. – Rapport 2013-DAEC-39 sur les transports publics régionaux (P2090.11); discussion. – Rapport 2013-DAEC-38 sur l'étude d'un projet de tramway entre Belfaux et Fribourg (P2057.09); discussion. – Clôture de la session.**

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 93 députés; absents: 17.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Didier Castella, Marc-Antoine Gamba, Fritz Glauser, Michel Losey, Patrice Morand, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, Ralph Alexander Schmid, Patrick Schneuwly, Edgar Schorderet, Yvonne Stempfel-Horner, Olivier Suter, Jacques Vial et Rudolf Vonlanthen.

M<sup>me</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**La Présidente.** Wie angekündigt, hat sich das heutige Programm geändert. Die zweite Lesung des Gesetzesentwurfs «Fachhochschule Westschweiz» wird aber auf Anfrage von Staatsratspräsident Vonlanthen erst in der Maisession traktandiert. Weiter möchte ich Sie informieren, dass das Büro des Grossen Rates beschlossen hat, den Welttag des Autismus am 2. April 2014 im Rahmen der weltweiten Bewegung «Light it up blue» zu unterstützen. Dazu soll, wie beispielsweise der Jet d'Eau von Genf oder das Empire State Building von New York, unser Rathaus während der Nacht des 2. April in Blautönen leuchten.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Résolution 2014-GC-73 Pierre Mauron/Benoît Piller (renonciation au deuxième paquet de mesures d'économies)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Permettez-moi de commencer en regrettant que M. le Responsable des finances du canton ne soit pas présent, car il aurait pu apporter quelques explications complémentaires, notamment au sujet des chiffres qui sont tout sauf clairs dans ce programme d'économies.

Le but de cette résolution est relativement simple: ce deuxième paquet d'économies consiste en une décision du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil ne se prononcera pas sur ces éléments-là, qu'ils soient pris ou simplement oubliés. Pour le groupe socialiste, il était important qu'il y ait un débat au Plenum pour savoir ce qu'il en est et que les députés puissent aussi donner leur avis sur ce deuxième paquet de mesures, comme on avait dû le faire pour le premier paquet.

Mon intervention est relativement claire et se veut en quatre points pour vous expliquer les raisons pour lesquelles ce deuxième paquet doit être rejeté par le Conseil d'Etat, ainsi que les raisons pour lesquelles le Grand Conseil doit aller dans ce sens: premièrement, ce deuxième paquet démontre encore une fois qu'il n'y a pas de priorité. On voit qu'on prend maintenant certains éléments, qu'on les met bout à bout et qu'on essaie avec ça de fabriquer des économies. Lorsqu'on fait des baisses fiscales, lorsqu'on fait certains gestes – subventionnements ou autres –, on définit clairement qui en a besoin et qui n'en a pas besoin. Ici, il n'y a absolument aucun ordre qui est déterminé, ni aucune mesure qui est limitée dans le temps. On voit que l'on veut procéder par la symétrie des sacrifices, mais il ne faut simplement pas diminuer de manière linéaire dans tous les cas, puisque cela ne fonctionne pas comme ça. Lorsqu'on parle notamment d'écoles ou d'hôpitaux, ce n'est pas tout à fait la même chose.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 26 mars 2014, BGC mars 2014 p. 722.

Deuxièmement, les mesures d'économies: vous pouvez lire et relire ce message qui n'a, sauf erreur, pas encore été traité à la Commission des finances et de gestion. Il est très difficile d'arriver au chiffre complet et final qui détermine le montant des économies. Après beaucoup de recoupements et examens, nous sommes arrivés à la conclusion que si ces mesures sont prises, cela ferait économiser au canton 2,4 millions de francs et 2 millions de francs aux communes; 2,4 millions de francs seulement pour le canton. Quand on voit ce chiffre et qu'on le compare à certains chiffres qui sont donnés, on peut voir effectivement – avec un peu de provocation – que cela peut correspondre aux chiffres du bicentenaire de l'ECAB ou encore à la campagne Off de Groupe E pour 1 million de franc ou encore à ceux de l'éventuelle inauguration du Pont de la Poya. On voit qu'il s'agit de montants à l'échelle du budget cantonal qui sont vraiment très bas. Quand on parle de problèmes financiers, on parle de 80 millions de francs sur 2014–2015; on parle encore de montants qui vont augmenter. Cela n'est pas avec des mesures à 2 millions de francs que vous allez résoudre quoi que ce soit, c'est évident. Donc, ces mesures d'économies ne sont en fait que des mesurottes qui n'auront absolument pas d'effet.

Troisièmement, l'école: on touche ici au fondement même de l'école fribourgeoise; on saborde les conditions-cadres des élèves et je pense d'abord à eux avant de penser également aux professeurs. Si on augmente notamment le nombre d'élèves par classe, cela péjore clairement leur condition. Quant à le faire maintenant sans limite dans le temps et d'une manière définitive, il ne s'agit clairement pas d'une bonne solution, surtout comparée au peu d'économies.

Quatrièmement, avec une décision structurelle de ce type, on péjore pour de très nombreuses années des conditions d'enseignement, notamment avec quelques autres mesures annexes qui correspondent encore plus à des économies de bouts de ficelle, alors que l'on ne résout en rien le problème structurel.

La résolution, si elle est acceptée, doit clairement demander au Conseil d'Etat d'établir s'il veut faire de ces mesures d'économies un programme clair, un programme global: en disant en une fois et au début quels seront les domaines touchés et quelles sont les économies faites; en expliquant pour quelle durée ces mesures seront prises; en examinant non seulement la diminution des charges, mais aussi l'éventuelle augmentation des revenus sous quelque forme que ce soit. On a eu avant-hier au Parlement un bon exemple avec les amortissements. C'étaient nos collègues de Weck et Bapst qui avaient déposé ce postulat. On voit bien qu'en changeant simplement de système, on peut économiser de 5 à 30 millions de francs par année. L'exemple de M<sup>me</sup> de Weck au sujet du Pont de la Poya est clair: on amortit un pont sur vingt ans et à cause de ceci, pour économiser 2 millions de francs, on péjore ensuite la situation dans les classes. Avec un petit peu de souplesse et d'imagination, on doit pouvoir combler ce déficit d'une manière relativement claire; après avoir déterminé les mesures avec un ordre de priorité, on détermine ensuite leur durée, cela pour expliquer que ces mesures sont limitées dans le temps – si on doit en prendre – et qu'on refait

le point après un certain temps, mais qu'elles ne sont absolument pas définitives.

Pour toutes ces raisons, en raison notamment de l'opacité de la question financière, du manque de priorité et du fait que ces mesures auront des conséquences sur cette école fribourgeoise dont nous sommes tous fiers, il me paraît clair que l'on doit absolument accepter cette résolution. Je dirai encore que les employés d'Etat ont déjà fait, avec le premier paquet de mesures, un effort considérable; il ne faut pas encore, avec le deuxième paquet, saborder le moral des troupes pour arriver au résultat d'un sparadrap sur une jambe de bois, tellement le montant à économiser est ridicule; cela tout en sachant encore, d'après le vent dans les arbres, que les comptes 2013, semble-t-il, sont quasiment sans déficit.

Je vous demande dès lors d'accepter cette résolution de manière à ce que le Gouvernement puisse travailler dans la sérénité et définir ses priorités comme demandé.

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé avec intérêt la résolution déposée par le groupe socialiste concernant la requête faite au Conseil d'Etat de renoncer au deuxième paquet de mesures d'économies concernant principalement le domaine de l'enseignement.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique estime que cette résolution aux traits populistes n'a pas de raison d'être et va à l'encontre du respect du principe démocratique inclus dans une procédure de consultation, laquelle a pour objectif d'examiner si des projets d'une grande portée sont pertinents quant au fond, s'ils sont exécutoires et s'ils ont des chances d'être acceptés. Le délai de réponse à cette consultation a été fixé au 20 avril. Le Conseil d'Etat aura la mission d'analyser les résultats de cette consultation et de faire des propositions idoines: soit maintenir son projet, soit le modifier, soit le retirer. Il n'est dès lors pas judicieux, voire dommageable qu'à ce stade de la procédure, le pouvoir législatif intime l'ordre à l'exécutif de renoncer à ses compétences.

Dès lors, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, à l'unanimité, rejettera cette résolution.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). J'aimerais tout d'abord rappeler que notre groupe avait clairement soutenu l'année passée le Conseil d'Etat dans ce programme de mesures structurelles et d'économies 2013 à 2016, ceci dans l'esprit d'une symétrie des sacrifices selon laquelle tout le monde doit apporter sa part à l'assainissement à long terme des finances de notre canton. Nous pouvons bien soutenir cette résolution dans ce sens que faire des coupes linéaires n'apportent pas de solution par rapport au problème structurel de notre canton. Parce que par mesures structurelles, nous entendons d'autres mesures visant une véritable réforme structurelle de l'organisation de l'Etat. Notre groupe a toujours soutenu le respect envers les processus démocratiques de nos institutions; et comme ces mesures-là sont pour l'instant, comme cela a été déjà évoqué, en consultation d'ici le 20 avril prochain, nous voulons d'abord connaître les résultats avant de nous prononcer dans le détail.

Le potentiel d'épargne ne se situe effectivement pas auprès de ces quarante postes de l'enseignement obligatoire, mais surtout dans l'administration centrale, comme nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises.

De plus, le Conseil d'Etat a un problème de crédibilité s'il veut financer la formation d'imams et biffer les postes auprès de notre enseignement – référence au mandat Kolly/Mesot et consorts.

Gerne, lieber Herr Ratskollege, hätten wir als Familienpartei dir und deiner Partei ein heutiges Geburtstagsgeschenk überreicht. Aus den oben genannten Gründen können wir die Resolution leider nicht unterstützen.

C'est pour ces raisons que nous vous invitons à renoncer à cette résolution sous cette forme et à attendre les résultats des prises de position de la consultation avant de réagir auprès du Conseil d'Etat.

**Ith Markus** (PLR/FDP, LA). En lisant cette résolution j'ai l'impression de me trouver dans un mauvais film. Et ce n'est pas forcément en raison du contenu ou des arguments avancés de la résolution, bien qu'une partie d'entre eux ne mérite même pas d'être commentée. Il s'agit du moment et du but de l'instrument parlementaire qui ne veut qu'une chose: la tribune des médias. J'irais même plus loin et je dirais que c'est un manque de respect vis-à-vis de notre processus habituel ou, en tous les cas, du processus en cours pour cet objet. Je m'explique: wie bereits erwähnt, und wie Sie es im Text der Resolution selber erwähnen, wurden die angesprochenen Massnahmen vom Staatsrat am 19. Februar 2014 kommuniziert. Wir haben heute den 28. März, also mehr als einen Monat später und bis dato hat die SP nichts verlauten lassen. Wieso jetzt? Es ist ausserdem ein Vernehmlassungsverfahren im Gange, welches noch bis zum 20. April 2014 läuft und ich habe nachgeschaut, auch die Sozialdemokratische Fraktion wurde eingeladen, Stellung zu nehmen.

Wieso Sie also heute mit einer Resolution kommen, im Wissen, dass während des laufenden Prozesses noch zahlreiche Änderungen geschehen können, entbehrt jeder Logik. Ausserdem kommt es einer Desavouierung dieses Parlamentes gleich, eine Diskussion abzublocken respektive zu verhindern, bevor sie erst stattfinden kann. Warten Sie doch diesen Prozess ab, beurteilen Sie die endgültige Fassung und wenn Sie danach mit guten Argumenten kommen, können wir diese gerne zu gegebener Zeit und in einer ordentlichen parlamentarischen Diskussion oder in der Finanzkommission beurteilen. Deshalb äussern wir uns heute nicht zum Inhalt der Resolution. In der Zwischenzeit empfehlen wir Ihnen, Ihre Energie in die Verfassung der Stellungnahme zu stecken und freuen uns auf eine konstruktive und angeregte Diskussion zum dafür vorgegebenen Zeitpunkt.

Avec ces quelques réflexions et en invitant encore une fois le groupe socialiste à investir leur temps et leur énergie à l'élaboration d'une prise de position dans le cadre de la consultation, je vous propose, au nom du groupe libéral-radical, de refuser la prise en considération de cette résolution.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Au nom du groupe Alliance centre gauche, nous avons pris connaissance avec intérêt de cette résolution, parce qu'elle permet de porter le débat à un moment opportun dans cette salle où, finalement, les débats se résument souvent à des prises de positions individuelles sans échange véritable sur le fond.

Sur le fond de la question de l'assainissement financier, le canton doit résoudre une équation qui est très problématique, une équation structurelle, pour reprendre un mot que notre trésorier apprécie beaucoup, et qui voit une réduction des prestations au moment où les besoins augmentent.

Il y a deux mouvements contradictoires aujourd'hui, hier, demain, après-demain. La position de Fribourg a accru au cours de ces dix ou quinze dernières années de manière spectaculaire. Elle est prévue de croître à l'un des taux les plus élevés au niveau suisse pour les dix ou quinze prochaines années. On a là un ciseau qui est contradictoire: on augmente les besoins, parce qu'il y a plus de monde et on voit tous les jours, dans de tas de dispositions et dans beaucoup de domaines, que l'on doit répondre à une pression des besoins croissants. Et à ce moment-là, on décide de réduire les prestations. Cela, en termes de «gouverner, c'est prévoir», c'est prévoir de renvoyer les petits problèmes d'aujourd'hui à demain pour en avoir des plus grands. Cela n'est radicalement pas notre option. On pense que dans les causes fondamentales de ce ciseau, ce sont évidemment les mesures qui ont été prises il y a une dizaine d'années en matière d'équilibre pour garantir un équilibre fiscal, pour réduire la fiscalité dans notre canton. Tout le monde aimerait payer moins d'impôts; je ne connais personne qui aimerait payer plus d'impôts. Mais quand on prend une décision unilatérale en ne considérant que des aspects financiers, on déséquilibre la réflexion, on déséquilibre la réalité, on privilégie un équilibre financier au détriment d'autres équilibres, sociaux par exemple. Le développement durable dont on se gausse tous, tout le temps, toujours, c'est aussi d'équilibrer ces différents domaines-là. Et avec les mesures que l'on propose dans le cas particulier des économies dans l'enseignement, on est en train de creuser les déséquilibres sociaux. L'éducation est le fondement de l'égalité des opportunités. L'égalité des opportunités, c'est ce qui permet un petit peu de justice sociale. On n'a pas besoin actuellement d'avoir des mesures qui accroissent les inégalités; il y en a déjà pas mal. Si en plus de cela, nous prenons pour des gains qui sont vraiment dérisoires – quand on parle de 4 millions de francs en général répartis peut-être entre le canton et les communes d'économies potentielles dans ce domaine-là –, cela nous paraît être un jeu qui n'en vaut absolument pas la chandelle et qui, au contraire, renvoie à demain des problèmes plus grands que l'on devrait résoudre aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche soutiendra cette résolution avec enthousiasme.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). Permettez une brève prise de parole. En juin 2013, plus de 4000 fonctionnaires occupaient la Place Python avec une forte représentation du corps enseignant. Quelques mois plus tard, plus de 1000 fonctionnaires manifestaient également encore une nouvelle fois en Ville de Fribourg. Et là encore une participation remarquable des pro-

fesseurs et des enseignants. Les mesures contre lesquelles les enseignants et les enseignantes de ce canton se sont opposés l'année dernière par leur présence dans ces manifestations ne les concernaient pourtant pas uniquement. Avec ce nouveau paquet de mesures annoncées, cette fois-ci dirigées directement à l'encontre des enseignants, c'est une attaque cinglante qui leur est faite; c'est aussi une invitation directe qui leur est faite de descendre à nouveau dans la rue.

En acceptant notre résolution, c'est le terrain de l'analyse et de la négociation qui est ouvert, c'est le chemin de la raison qui s'impose. En cas de rejet, je vous invite d'ores et déjà, chers collègues, à participer à la prochaine mobilisation des enseignants qui sera massive, c'est à prévoir.

**Thomet René** (PS/SP, SC). On nous a annoncé des mesures structurelles et d'économies. Des mesures structurelles doivent amener des solutions structurelles. La baisse des recettes amène un problème financier que le Conseil d'Etat tente de combler par des économies. Un premier train a touché de plein fouet les agents de la fonction publique. Ceux qui l'ont décidé ne se privent pas aujourd'hui de le relever à tour de bras, mentionnant l'important effort qui a été demandé à ceux-ci. Le Conseil d'Etat avait promis un deuxième paquet dans le domaine de l'enseignement; il était bien obligé de tenir sa promesse. Mais on constate qu'il a fallu faire les fonds de tiroirs pour trouver des clopinettes et porter atteinte de manière importante à la qualité de l'enseignement, à l'engagement des enseignants.

Solutions structurelles dans les mesures proposées: zéro. En plus, dans ce canton, on bloque maintenant tout nouveau projet justement par mesure d'économies. Cette politique nous mène droit dans le mur; il faut changer fondamentalement de stratégie et c'est ce à quoi nous invitons le Conseil d'Etat par cette résolution; et c'est pour changer cette stratégie que nous vous invitons à soutenir cette résolution.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). En réponse aux différents intervenants, j'aimerais dire que si la consultation est en cours, certes, le Grand Conseil n'est pas consulté. En déposant cette résolution, l'idée était d'amener aujourd'hui le débat que nous avons.

Vous parlez de laisser courir la consultation. Mais je pense que personne dans cette salle n'ignore la position des enseignants, lesquels ont appelé à une manifestation le 9 avril. Il y a donc un mécontentement par rapport à ces mesures qui péjorent largement l'école fribourgeoise.

Je crois que les députés que nous sommes doivent avoir le courage aujourd'hui de ne pas simplement dégager en corner, mais de prendre une position claire et de répondre, par ce vote, à la consultation qui est en cours. M. le Député Ith a parlé de temps et d'énergie que le groupe socialiste a pris pour écrire cette résolution; j'aimerais mettre en rapport cette énergie que nous avons dépensée avec le travail fait par les Services de l'Etat pour arriver à quelques économies que je qualifierais de cacahuètes, mais dont l'influence sur le monde enseignant n'est pas à négliger.

Je vous demande donc de soutenir cette résolution.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). En entendant M. Xavier Ganioz, je tiens quand même à réagir en disant que ce qu'il prône a mené la France à la faillite actuellement. Les manifestations qui sont faites en France, les descentes dans la rue, les grèves, cela a été une vraie catastrophe pour la France et je n'aimerais pas que l'on fasse la même chose chez nous à l'avenir. Je pense que l'on doit respecter les uns et les autres, les employés doivent être respectés mais les autorités aussi.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Es wird hier über Form gesprochen, über Konsultation. Wir haben ja Zeit zur Vernehmlassung und wir sollen unsere Energie dort hineinstecken. Wir haben aber die Verantwortung, dass die Bevölkerung weiss, wie wir Grossräte zu diesen Sparmassnahmen stehen. Und bei diesen Sparmassnahmen, meine Damen und Herren, wird immer nur von Lehrpersonen gesprochen. Es geht hier aber um unsere Zukunft, um unsere Kinder, um die Schülerinnen und Schüler. Die leiden unter diesen Sparmassnahmen mit grösseren Klassen und nicht die Lehrpersonen. Und liebe Familienpartei, lieber Herr Waeber, Sie müssen doch die Kinder, unsere Zukunft, die Familie unterstützen.

Deshalb bitte ich Sie, diese Resolution zu unterstützen.

> Au vote, la prise en considération de cette résolution est refusée par 51 voix contre 35 et 2 abstentions.

> Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 35.*

*Ont voté non:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collobomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/



FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 51.*

*Se sont abstenus:*

Kolly N. (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

## **Projet de loi 2013-DIAF-60 modifiant la loi sur la pêche (recouvrement des coûts consécutifs à une atteinte nuisible aux eaux)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Sébastien Frossard** (UDC/SVP, GR).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions,  
de l'agriculture et des forêts.**

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** Les modifications proposées concernent principalement les modalités de recouvrement des coûts consécutifs à une atteinte nuisible à la pollution des eaux. A l'heure actuelle, lorsque surviennent des cas d'atteinte nuisible aux eaux sur lesquelles s'étend la régence, l'Etat doit se constituer partie civile en vue d'obtenir les indemnités qui lui sont dues pour les frais de rempoissonnement, de perte de rendement piscicole, d'estimation et de taxation.

Pour information, la pêche est un droit régalien. Historiquement, la régence de la pêche appartenait aux seigneurs. Le comte de Gruyère jouissait par exemple du droit de pêche dans les eaux de son comté. Avec les nouvelles structures politiques, la régence de la pêche est revenue aux Etats, dans le cas présent au Conseil d'Etat. Il y a aujourd'hui trois exceptions à ce droit régalien fribourgeois: une partie du canal de la Broye, le lac de Seedorf et la Neirivue (Haut Intyamont) sont en mains privées.

Le présent projet propose, pour le recouvrement par l'Etat des coûts consécutifs à une pollution des eaux, l'adoption d'une procédure globalement identique à celle prévue dans la législation cantonale sur les eaux. A noter qu'il est également proposé de profiter de la présente modification pour adapter la terminologie de la loi cantonale sur la pêche à celle utilisée dans la LCEaux, qui elle-même reprend la terminologie communément admise en droit fédéral de l'environnement. Ainsi, en lieu et place de «pollution», le projet propose d'utiliser désormais les termes «atteinte nuisible». A titre privé, je n'ai aucun lien avec ce projet de loi, si ce n'est que je vais pêcher la truite une fois par année en famille à la pisciculture de Neirivue. A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi selon la version initiale du Conseil d'Etat.

**La Commissaire.** J'aimerais remercier M. le Rapporteur, ainsi que l'ensemble de la commission pour leur proposition unanime d'entrée en matière sur le projet qui vous est proposé. Comme vous avez pu le constater, cette modification

de la loi sur la pêche a pour but essentiel de simplifier la procédure appliquée en cas de pollution d'un cours d'eau, afin que les frais de rempoissonnement puissent être assumés par les responsables de la pollution, dans le sens du principe pollueur-payeur. Cette modification vise avant tout une utilisation plus efficace des ressources de l'Etat, en optant pour la voie décisionnelle plutôt que pour la voie civile compliquée à suivre. Les droits des personnes, de qui ces remboursements seront exigés, sont par ailleurs préservés, puisque la nouvelle procédure leur permettra de recourir auprès de la DIAF, puis, le cas échéant, auprès du Tribunal cantonal. Je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur ce projet de modification de la loi sur la pêche et à soutenir les propositions du Gouvernement, à l'image de la commission.

**Fasel-Roggo Bruno** (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hatte vorliegende Änderung des Gesetzes über die Fischerei diskutiert und ist für Eintreten. Die Schweizerische Strafprozessordnung entscheidet seit dem 1. Januar 2011 nicht mehr unbedingt über die Zivilansprüche. Und hier handelt es sich mehrheitlich um Zivilansprüche. Mit dem Artikel 35a neu wird hier der Verursacher mehrheitlich zivil sofort zur Kasse gebeten.

Der Artikel 36 ist eine Doppelspurigkeit zum Artikel 35 neu und kann gestrichen werden. Der Artikel 50 Abs. 1 ist eine klare Aussage. Somit werden am Gesetz vom 15. Mai 1979 die ersten Änderungen vorgenommen.

Ich frage mich, Frau Staatsrätin, ob es nicht an der Zeit wäre, das Gesetz vom 15. Mai 1979 einer eingehenden Analyse zu unterziehen und nötigenfalls die Anpassungen auf den neuesten Stand zu bringen. Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion einstimmig der Gesetzesänderung zustimmen.

**Bertschi Jean** (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur la pêche et de la proposition de la commission. Il ne s'agit pas d'une modification sur le fond de la loi sur la pêche, mais d'une adaptation en cas d'atteinte nuisible aux eaux, qui provoque une atteinte à la pisciculture. Afin d'améliorer ce processus, le Conseil d'Etat propose de reprendre le système actuellement prévu par la législation sur les eaux. Dans ce système, l'Etat recouvre les coûts consécutifs à une pollution des eaux en rendant une décision administrative. Cette solution permet aux organes de l'Etat d'évoluer dans le cadre d'une procédure administrative à laquelle ils sont habitués. Ceci ne peut qu'améliorer leur efficacité. Elle est aussi appliquée par le canton de Berne. Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous propose d'accepter ce projet modifiant la loi sur la pêche selon la version initiale du Conseil d'Etat.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). Dans son message 2013-DIAF-60 modifiant la loi sur la pêche, le Conseil d'Etat nous propose de lui donner l'attribution de pouvoir faire valoir à l'avenir ses prétentions, en cas de pollution des cours d'eau dont il est propriétaire, par la procédure décisionnelle. Cette procédure paraît tout à fait logique pour un Etat, car elle a en effet bien des avantages sur les procédures civiles et pénales, surtout en ce qui concerne les prétentions que l'Etat pourrait faire valoir

<sup>1</sup> Message pp. 651ss.

auprès des pollueurs des cours d'eau, ainsi que pour la simplification des procédures qui sont également plus rapides.

La modification de cette vieille loi sur la pêche datant de 1979 est somme toute logique et n'a pas fait de remous ou d'opposition au sein de la commission. Par contre, si je viens sur le fond de la problématique, non pas sur le type de procédure, mais sur l'origine, les acteurs et les conséquences des pollutions, voici les observations que je pourrais faire: une pollution pourrait par exemple être la conséquence d'une mauvaise manipulation agricole ou industrielle, mais elle peut aussi avoir pour origine les conséquences d'un système voulu ou non contrôlé, dont l'Etat pourrait être l'auteur ou tout du moins l'un des acteurs. Le meilleur exemple est celui du cas de la décharge de La Pila où, d'une manière, l'Etat est la victime et l'auteur indirect, puisqu'il en est le propriétaire aujourd'hui. Ce cas est connu et les Services concernés de l'Etat font du mieux qu'ils peuvent pour nous informer de la situation et trouver de meilleures solutions pour limiter aussi bien les pollutions dues à cette décharge que les coûts qui en découlent. Quant à ce que nous savons aujourd'hui des produits qui ont vraiment pollué le site, les pollueurs des années soixante ne connaissaient peut-être pas autant que nous les conséquences et répercussions. C'est là que je veux en venir.

En effet, certaines pollutions, pas encore connues chez nous, pourraient être tout aussi sournoises, voire beaucoup plus que celles de La Pila. Je pense aux conséquences des cultures OGM. En effet, des études scientifiques ont démontré aux Etats-Unis, pays connu pour son utilisation des OGM, que les protéines insecticides issues des maïs Bt – plus précisément la protéine cri1AB – ont été retrouvées dans les cours d'eau du Midwest, région bien connue pour être le grenier des Etats-Unis. Ces études, qui ont été publiées en 2006 et en 2010, avaient d'ailleurs été mentionnées par la France pour justifier sa clause de sauvegarde sur le maïs Monsanto MON810.

Mesdames et Messieurs, l'eau, c'est la vie. Pas seulement pour les poissons, les tritons ou les têtards. L'eau, c'est la meilleure chose que la Terre nous ait donnée. Nous buvons environ 50 000 litres d'eau dans une vie avec toutes les conséquences positives ou négatives qu'elle peut avoir sur notre organisme et notre santé, selon qu'elle est saine ou souillée. Madame la Conseillère d'Etat, ne fermez pas les yeux, comme l'ont fait par le passé certains politiques, qui ont laissé faire et autorisé ces décharges, telles La Pila. Les politiques sont aussi fautifs que les industriels, car ils ont laissé faire. Sans aucun doute, certains savaient que les condensateurs, qui y étaient enfus, renfermaient des produits nuisibles pour l'environnement et le règne animal. Sans aucun doute, nous savons également aujourd'hui que les cultures OGM produisent des éléments incontrôlables et des pollutions, pollutions dont nous connaissons déjà quelques aspects, mais pas encore les réelles répercussions sur l'environnement et sur l'humain, à moyen et à long terme. Tout cela pour dire que les politiques sont aussi des acteurs indirects des pollutions et qu'ils sont par conséquent aussi des pollueurs. Ainsi, grâce à cette modification de la loi vers la voie décisionnelle, j'espère que l'on trouvera plus rapidement les vrais acteurs des pollutions.

Madame la Conseillère d'Etat, pensez à notre mandat de février dernier et ne laissez aucun doute vous envahir quant à son utilité contre les cultures OGM. Nous, les politiques, ne tentons pas le diable et ne jouons pas aux apprentis sorciers. Jusqu'à nos jours, ces derniers ont toujours mal fini. Profitons de la vie et de la nature telles que Dieu nous les a transmises et surtout respectons-les. C'est avec ces considérations et à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra ces quelques modifications de la loi sur la pêche et vous invite à en faire de même.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). La modification proposée a pour but de soulager l'administration de la charge que constitue la participation ou l'ouverture à une procédure pénale. On rappellera que cette modification ne remet pas en cause le principe pollueur-payeur, ni son application. J'ai écouté avec intérêt M. Repond, mais la discussion sur la pollution de nos cours d'eau n'est pas l'objet de cette présente modification. Cette modification ne supprime pas l'enquête qui doit être faite pour établir la cause des pollutions et ses effets. Elle ne rend pas plus facile ni plus difficile l'application du principe pollueur payeur. Le groupe libéral-radical est favorable à ce que les procédures respectent les droits de l'individu, mais cette protection se fait aussi dans le cas d'une procédure administrative. Par contre, grâce à cette modification, l'intervention de l'Etat est plus efficace. Pour cette raison, le groupe libéral-radical soutiendra cette modification.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). L'actuel système qui oblige l'Etat à se porter partie civile afin d'obtenir une indemnité lors de pertes dues à une atteinte de cours d'eau est onéreux et compliqué. Il en va de même de toute la procédure qui augmente encore les frais pour l'Etat et la personne ayant commis accidentellement ou par négligence une atteinte à la faune. Le principe, qui consiste à obtenir réparation par décision administrative, permet d'être plus rapide et simplifie toute la procédure pour les parties. Contrairement à ce qui a été dit, cette solution n'a aucun influence sur le principe du pollueur-payeur. Que ce soit suite à une procédure civile ou par décision administrative, la réparation du dommage est due. L'Etat aura à l'avenir une responsabilité accrue lors de l'interprétation de l'enquête qu'elle mènera, afin de définir les causes et les responsabilités de chacun. Le risque d'erreur, ayant des conséquences financières importantes, sera compensé par le droit de recours. Si l'origine de l'atteinte au cours d'eau pourra en principe facilement être démontrée, il n'en sera pas de même concernant les responsabilités dues à une négligence ou à un accident. La conclusion de l'enquête influencera aussi dans ce cas les conditions de participation des assurances. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique approuve ce projet de loi, tout en rendant attentif le Conseil d'Etat des risques que peut entraîner une décision administrative lors d'importants préjudices.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). Je vais sortir un petit peu du contexte, habitant à quelques 150 m du lac de Neuchâtel. J'avais fait en son temps une intervention lors des discussions sur la loi sur la pêche, sur les eaux, concernant ces mastodontes que j'observe dans les ports de Portalban, de Cheyres et d'Estavayer. Je vois des plaques qui viennent d'Autriche,

d'Allemagne, de partout. Ce sont des bateaux qui valent de 500 000 à 700 000 francs, où l'on y vit à sept, huit ou dix pendant l'été. Il n'y a plus de pêcheurs. Je suis intervenu dernièrement à Portalban et à Delley. Deux pêcheurs insistaient pour pouvoir bâtir le moindre des bâtiments, afin de s'agrandir un petit peu. Il n'y a rien eu. Niet total. D'un côté, la Grande Cariçaie, on n'y touche pas; de l'autre côté, le stand des immenses bateaux. Ces bateaux provoquent en moi une rage énorme. Les pêcheurs vont dans les pays de l'Est chercher du poisson. Dans les pays de l'Est, vous trouvez plus de poissons que dans le lac de Neuchâtel. En mon temps, tous les dimanches, c'était jour de la pêche à la ligne et on sortait les bouchon et des poissons. Vous pouvez faire tout le bord du lac de Neuchâtel, vous ne verrez plus une bête qui frétille. Madame la Conseillère d'Etat, je vous propose de revoir cette situation. Pourquoi ne pas taxer ces gros mastodontes, car je pense qu'ils polluent beaucoup? Ce n'est pas le petit bateau d'Anne Löttscher ou de Pierre-André Grandgirard qui pollue le lac de Neuchâtel.

**Frossard Sébastien** (UDC/SVP, GR). Je remercie tous les intervenants. Je vois qu'il y a des propriétaires de bateaux dans cette salle. Tous les groupes entrent en matière. Je constate que le principe pollueur-payeur est souvent cité et donc acquis par tout le monde.

**La Commissaire.** J'ai pris note avec satisfaction que les groupes entrent en matière. Il est clair que nous allons examiner, comme le propose le député Bruno Fasel, l'opportunité d'une révision totale, mais ce n'est pas encore le moment. Pour répondre au député Repond, il est clair que l'Etat prend ses responsabilités quand il doit réparer un dommage dans les eaux. Actuellement, vous savez qu'à La Pila, les eaux sont détournées pour ne plus envoyer des polluants dans la Sarine; et l'extraction des matériaux, qui étaient dans le lit strict de la Sarine, a été faite. On constate déjà une amélioration. Je suis sûre que le Grand Conseil sera attentif pour prendre les mesures nécessaires pour assainir La Pila le moment venu.

Quant à la motion acceptée par le Grand Conseil sur les OGM, nous étudions actuellement le mandat qui propose d'en faire une loi plus rapidement, c'est-à-dire avant la fin du moratoire suisse.

Nous avons pris note du risque évoqué par le député Ducotterd.

J'ai également pris note de l'invitation faite par le député Louis Duc d'aller avec lui me promener au bord du lac. Le cas que vous évoquez est un petit peu plus compliqué. Notre Service a déjà fait des propositions, mais elles n'ont pas toutes été utilisées comme il était prévu. Notre Service étudie toutes les mesures possibles pour soutenir la pêche professionnelle.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1

ART. 35A (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 36 TITRE MÉDIAN ET AL. 1 ET 2, 1<sup>RE</sup> PHR.

- > Adopté.

ART. 43 AL. 1

- > Adopté.

ART. 50 AL. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lamberlet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-

BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 85.*

## Requête 2013-GC-73 Roland Mesot/Nicolas Kolly (révision de la législation intercantonale en matière d'exécution des peines)<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, SC). En décembre 2011, un postulat avait été déposé au Conseil national par M<sup>me</sup> la Conseillère nationale Viola Amherd, chargeant le Conseil fédéral de présenter au Parlement un rapport, qui ferait le point sur l'exécution des peines et des mesures en Suisse.

Conscient de la coresponsabilité de la Confédération, compte tenu du fossé manifeste entre la théorie et la pratique et marqué en ce moment par la mise en évidence d'énormes problèmes de compréhension entre les cantons de Berne et de Neuchâtel, le Conseil fédéral proposait d'accepter ce postulat. Il mettait ainsi en évidence qu'il était temps d'agir. Le rapport du Conseil fédéral, rédigé avec le concours des cantons, a été présenté avant-hier aux médias. Le rapport explique que le domaine de l'exécution des peines et des mesures est confronté à des défis de plus en plus complexes et conclut que pour pouvoir les relever, il faut davantage de collaboration intercantonale. Je vous rends attentifs à ce rapport pour trois raisons: le souci de trouver le bon remède à la complexité croissante de la situation est partagé par tous, par la Confédération et par les cantons; le rapport ne démontre aucune lacune dans nos domaines législatifs; le rapport constate que beaucoup de tâches ne peuvent plus être exécutées qu'avec une collaboration interdisciplinaire et intercantonale accrue. Une telle prise en charge adéquate exige une professionnalisation pointue et une stratégie globale à un niveau supérieur. Cette stratégie doit couvrir non seulement les ressources, la formation et la planification, mais aussi une gestion des erreurs fondée sur une approche constitutive.

La requête de nos collègues Roland Mesot et Nicolas Kolly, déposée et développée le 10 octobre 2013, met le doigt sur ces points-là. Ils invitent le Conseil d'Etat à négocier au plus vite une révision de la législation intercantonale en matière d'exécution des peines, en particulier le concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures

concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins – en bref, le concordat latin sur la détention pénale des adultes. Les objectifs sont les suivants: harmoniser et coordonner les pratiques en vigueur en Suisse romande, s'agissant de l'exécution des peines; assurer une meilleure transmission de l'information entre les diverses instances intervenant dans l'application des peines, notamment entre les psychiatres et les services pénitentiaires; mettre une fin définitive aux sorties éducatives pour les criminels violents, sexuels ou jugés dangereux pour la société; préciser dans quelles conditions peuvent éventuellement s'opérer des sorties éducatives pour les autres détenus.

Cinq semaines après le dépôt de la requête, la Commission des affaires extérieures (CAE) a statué sur sa prise de position, comme le veut l'art. 9 al. 2 de la loi concernant les conventions intercantionales. Pour ce faire, la Commission a entendu l'avis du Conseil d'Etat. Je remercie ici le commissaire du Gouvernement, M. Erwin Jutzet, et le chef du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, M. Thomas Freitag, pour leur disponibilité et leurs avis approfondis en la matière. La CAE a tenu à ce que l'avis du Conseil d'Etat soit bien développé dans la prise de position.

Je me permets de résumer les explications données: le Conseil d'Etat est de l'avis que la réalisation du premier but visé par la requête est d'ores et déjà garantie par le concordat en vigueur et par ses actes d'exécution. Deuxième objectif, la transmission d'informations est un souci constant que la Conférence latine des chefs de département de justice et police suit et améliore régulièrement avec attention, bien sûr en veillant au respect des détenus et en tenant compte du cadre juridique de la mesure pénale. Ladite Conférence a ainsi édicté, le 31 octobre 2013, une recommandation relative à l'échange d'informations et à la non-opposabilité du secret médical et/ou de fonction en rapport avec la dangerosité du détenu. Quant aux troisième et quatrième buts concernant les sorties éducatives, le commissaire et son chef de service nous ont rappelé que les règles concernant les conditions et la procédure d'octroi des sorties sont claires et qu'un règlement y relatif avait été révisé, également le 31 octobre 2013.

Ils nous ont ainsi démontré que les quatre buts cités dans la requête n'apporteraient rien à la pratique de l'exécution des sanctions pénales, car ils étaient déjà soit réalisés, soit en cours de réalisation. Ils estiment que le vrai problème réside dans le manque de moyens à disposition et qu'il faudrait former les spécialistes nécessaires au bon fonctionnement du système.

Ces explications ont certainement mis à jour les connaissances en la matière de tous les membres de la Commission. Mais même si le constat a pu être fait que les choses se passent bien à Fribourg, les arguments du conseiller d'Etat et de son chef de service ne les ont pas convaincus. Sans faire un quelconque reproche à l'adresse du Conseil d'Etat et sans vouloir donner de leçons aux cantons partenaires, la majorité de la Commission a conclu que la nécessité d'agir persiste, sans précipitation, mais en urgence quand même. Agir en urgence pour remédier aux dysfonctionnements constatés lors des événements tragiques qui ont coûté la vie de deux jeunes

<sup>1</sup> Déposée et développée le 10 octobre 2013, BGC mars 2014 pp. 723ss.



femmes en Suisse romande et montré que des défaillances humaines peuvent avoir des conséquences extrêmement graves. La CAE a également jugé utile de rappeler au Conseil d'Etat d'entreprendre des démarches pour affiner davantage les procédures dans la détention des détenus criminels et d'améliorer la coordination entre les cantons concordataires pour prévenir une répétition de crimes.

Un dernier point soulevé dans la prise de position de la CAE: le souci du risque d'explosion des coûts dans le domaine pénitentiaire, souci partagé par tous les cantons qui sont, comme le canton de Fribourg, dans une situation de restrictions budgétaires.

Avec ce rapport, je vous invite à suivre la prise de position de la Commission des affaires extérieures et d'accepter la prise en considération de cette requête.

**Mesot Roland** (*UDC/SVP, VE*). Cette requête, datée du 10 octobre 2013, soit un mois après des faits très graves, s'inscrit non seulement dans un souhait de clarifier ou de comprendre des décisions dont les conséquences se sont avérées dramatiques, mais va surtout dans le but de montrer que nous, représentants des citoyens, voulons réagir à des faits monstrueux. Cette requête n'est ni une réaction épidermique ni une réaction émotionnelle. Cette requête est un outil dont nous disposons, nous, parlementaires, pour faire entendre notre position. Que demande cette requête? Elle demande une harmonisation des pratiques en matière d'exécution des sanctions. Elle demande une amélioration de l'information entre les acteurs. Elle demande de préciser les conditions d'octroi des sorties éducatives pour les détenus, voire de les interdire pour les détenus dangereux.

Comme cela a été dit en préambule, notre requête datant du début octobre, il y a eu ensuite une rencontre de la CLDJP à la fin octobre. Il semble que la CLDJP ait pris des options allant dans le sens de notre demande. Néanmoins, il est clair, et cela personne ne peut le nier, que des dysfonctionnements graves se sont produits. Je veux citer deux exemples: dans le cas de Fabrice A., aucune expertise liée à la dangerosité n'a été effectuée. Le premier rapport Ziegler conclut que les éléments de la prise en charge et de la sortie étaient inadéquats; dans le cas de l'évasion de membres du gang des Pink Panthers, j'ai été estomaqué d'apprendre par la presse que les autorités pénitentiaires ne connaissaient pas les raisons pour lesquelles ces détenus étaient là.

Nous, simples citoyens, sommes contraints, lors d'un changement de domicile, d'entreprendre des démarches administratives. Il est surprenant que les dossiers ne suivent pas lors de déplacement de détenus. D'ailleurs, la transmission lacunaire des dossiers entre cantons a été relevée dans le rapport du Conseil fédéral paru en début de semaine. Comment cela est-il possible? Je m'arrête ici avec les exemples. Je pourrais encore en citer à foison, mais mon temps de parole ne suffirait pas.

Toute décision doit faire l'objet d'une pesée d'intérêts. Une pesée d'intérêts doit être faite afin d'éviter d'en arriver à la situation qui a permis à un détenu dangereux d'acheter un

couteau lors d'une sortie. Sur ce sujet aussi, je n'aurais pas assez de temps pour évoquer les largesses incroyables et choquantes de La Pâquerette, largesses corroborées soit par le rapport Ziegler, soit par les propos du Conseil d'Etat genevois. Mesdames et Messieurs, nous devons prendre nos responsabilités; un message clair doit être envoyé. Le doute doit profiter à la société. Il est important que notre Parlement fasse connaître sa position sur cet objet et que nous envoyions un message sans faille.

De par sa définition, une requête étant un outil demandant de revisiter une législation intercantonale, il se trouve que l'éventuelle acceptation de notre requête ne serait pas contraignante. Cette requête veut faire passer un message à la fois simple et important à nos Directions de justice et police. En acceptant cette requête, nous invitons le Conseil d'Etat à discuter avec la CLDJP de la possibilité de revisiter la législation intercantonale, cela afin d'entreprendre tout ce qui peut être entrepris pour éviter que les détenus puissent exploiter les lacunes du système.

Je terminerai par une appréciation sur ce fameux rapport de 223 pages – que je n'ai pas encore eu le temps de lire: dans certains mots et certaines réflexions des cantons romands contenus dans leur réponse, on voit que l'aspect concordataire est évoqué. Donc, notre requête va aussi dans le sens de ce qui est fait et de ce qui est prévu.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient à l'unanimité cette requête et je vous remercie de la soutenir également.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la Commission interparlementaire de contrôle «détention pénale». Cette Commission est composée de dix-huit députés, issus de six cantons: Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais. Je pense qu'il était nécessaire ici de rappeler l'existence de cette Commission.

Le sujet de l'exécution des peines est un sujet sensible, certes, émotionnel aussi, mais, au-delà du passionnel, nous devons traiter la question de façon rationnelle. Je vais donc me pencher sur la forme aujourd'hui plutôt que sur le fond.

Avec cette façon de faire, on constate très vite que cette requête est parfaitement inutile. Pourquoi? Parce que tous les instruments sont là. Toutes les lois sont à disposition des autorités en charge de l'application des peines; il suffit de les utiliser. Mais pour mettre en pratique les lois, il faut du personnel. Nous devrions, nous, députés, donner plus d'attention lors de l'élaboration du budget pour doter les structures de la Justice des forces nécessaires et suffisantes pour qu'elles puissent accomplir leurs tâches. Car les mêmes personnes, qui aujourd'hui s'offusquent des dérapages constatés dans la surveillance de l'exécution des peines, ont voté hier des mesures structurelles et d'économies qui touchaient justement ces secteurs.

Mais revenons aux quatre points soulevés: l'harmonisation de l'exécution des peines est du ressort du concordat latin sur la détention pénale des adultes, concordat duquel Fribourg est signataire; pour ce qui est de la transmission des informa-

tions entre les différents acteurs, là aussi, toutes les pratiques sont coordonnées par ce concordat; au sujet de l'interdiction des sorties éducatives pour les criminels dangereux, je pense qu'il conviendrait d'abord de définir ce qu'est un détenu dangereux et de se poser la question de savoir ce qu'il adviendrait au cas où l'on oublierait de classer dangereux un criminel qui appartiendrait à cette catégorie; enfin, des précisions sur l'octroi des sorties.

J'aimerais quand même rappeler que des lois d'ordre supérieur existent et que nous devons respecter les normes internationales, qui doivent garantir que les détenus soient traités avec dignité. Peut-être me direz-vous qu'il faut modifier ces paramètres de la coordination. Alors là, les instruments démocratiques existent aussi et c'est justement la tâche de la CIP de mettre à profit cette coordination. Alors pourquoi, aujourd'hui, court-circuiter les instances responsables? Pourquoi sauter par-dessus ces structures démocratiques que nous, que vous avez mises en place? Cette requête enfonce des portes ouvertes. J'invite donc les requérants Mesot et Kolly – eh oui, Messieurs, c'est comme ça que je dois vous appeler aujourd'hui – à contacter les représentants de votre groupe et je suis sûr qu'ils relayeront très bien votre demande. Au besoin, je suis également à disposition. Gardons-nous, aujourd'hui, d'agir par populisme et dans l'ignorance des structures démocratiques. Nous avons une loi. Nous avons des lois. Donnons-nous simplement les moyens de l'appliquer.

Avec ces considérations, le groupe socialiste refusera la requête.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis également membre de la Commission interparlementaire de contrôle «détention pénale».

La requête déposée par les députés Roland Mesot et Nicolas Kolly est importante, car, malheureusement, des problèmes subsistent concernant l'exécution des peines. Des négociations entre les cantons romands seront importantes afin d'améliorer la situation. Je ne citerai qu'un seul exemple de la requête, un exemple financier: dans une situation budgétaire de grosses restrictions de l'Etat, les montants utilisés afin de tenter de resocialiser des criminels qui seront expulsés de notre pays vont trop loin. Par exemple, la députation genevoise nous a indiqué que pour la future prison de Genève, Curabilis, qui va ouvrir ce printemps, les détenus dangereux ayant des problèmes psychiques pourraient coûter jusqu'à 1500 francs par jour; ce qui ferait 45 000 francs par mois pour un détenu. L'Etat encaisse des impôts à des personnes n'ayant que l'AVS comme revenus; il n'est pas juste de dépenser autant d'argent pour des criminels.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique va, à sa très grande majorité, soutenir cette requête afin d'améliorer la situation carcérale dans notre Suisse romande. Pourquoi ne pas étudier la construction d'une prison romande comme cela a été fait à Palézieux pour les mineurs? C'est l'une des questions qui pourraient être étudiées suite à cette requête. Merci de soutenir cette requête.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cette affaire. La requête déposée par les députés Mesot et Kolly a interpellé l'ensemble des membres du groupe Alliance centre gauche, tant le sujet est à fleur de peau.

A une courte majorité, nous partageons les démarches proposées par nos collègues et accepterons la prise en considération de cette requête. Nous relevons au passage la pertinence des quatre buts relevés dans le résumé, qui met en avant un cadre plus conséquent, plus restrictif, en adéquation avec la dangerosité de certains détenus. Au moment opportun, bien entendu, il faudra se donner les moyens financiers – surtout en personnel – pour répondre pleinement aux buts visés et je me permettrai de le rappeler au moment opportun.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Pas de lien d'intérêts, pas encore. Le groupe libéral-radical a examiné attentivement cette requête, les arguments et les conclusions évoqués par la Commission des affaires extérieures, ainsi que ceux des signataires. Le groupe libéral-radical estime que la prise en considération de cette requête pourrait éviter les erreurs commises dans le passé, en particulier dans d'autres cantons. En regard de ces événements passés, des affaires récentes, mieux vaut prévenir que guérir.

Donc, le groupe libéral-radical soutient cette requête.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). La requête Roland Mesot/Nicolas Kolly m'a interpellé et m'incite à revenir sur la position du Conseil d'Etat. Je n'ai pas d'intérêts particuliers dans ce domaine, sauf que j'ai activement participé à la construction de la prison préventive de La Croisée à Orbe et à l'agrandissement de Bellechasse. Toutefois, à titre personnel, je soutiendrai cette requête.

Permettez-moi de revenir, toutefois, sur le quatrième objectif du Gouvernement. Il en ressort que lors de la réalisation d'un règlement d'application du concordat, révisé le 31 octobre 2013, le texte définit clairement les conditions de la procédure d'octroi de sortie. A noter qu'il n'existe pas de sorties purement éducatives – c'est tout à fait correct –, une sortie devant toutefois viser un but précis, par exemple favoriser la réinsertion. C'est justement les termes «favoriser la réinsertion» qui m'ont incité à suggérer à M. le Commissaire de réfléchir à nouveau à l'utilisation du bracelet électronique, selon la motion que j'avais déposée en 2004 et retirée par manque d'expérience dans ce domaine. Il en va autrement aujourd'hui. Donc, je pose la question à M. le Commissaire: est-il judicieux d'inscrire ma proposition dans le règlement? Selon votre réponse, et si ce n'est pas le cas, je pourrais déposer une nouvelle motion à ce sujet.

**Duc Louis** (ACG/MLB, BR). J'ai été un petit peu interpellé par le terme «populisme» dans cet état des faits. On ne peut pas parler de populisme. Je vais vous donner un petit exemple et vais poser la question à M. le Conseiller d'Etat Jutzet: il y aura tout juste une année, au mois de mai, je pratiquais Nez Rouge à Corcelles-près-Payerne, à la Fête de mai. Jusqu'à ce qu'on ait le travail à effectuer, on tape le carton, on joue aux cartes jusqu'à minuit. A ma table, on était quatre; j'avais un jeune qu'on ne connaissait pas. Deux jours après la soirée

Nez Rouge, on apprend que ce jeune, qui était avec nous, qui tapait le carton, venait d'assassiner Marie. Il était domicilié à Avenches. Je ne rentre pas dans les détails, parce qu'il y a la protection des données. Chacun les connaît. Mais je me posais la question: ce type-là, qui avait déjà eu un même problème, est-ce qu'il avait le bracelet électronique? Est-ce qu'il était suivi dans son activité journalistique? Je me pose la question, M. Jutzet: comment est-ce que cela se pratique? Parce que la jeune fille qui a pratiqué Nez Rouge ce soir-là avec lui et qui venait de Russy, près de Léchelles, cette fille-là a fait un burn out quand elle a appris l'affaire par La Liberté. Je pense qu'elle l'a échappé belle, je vous le dis franchement.

**Gasser Benjamin** (PS/SP, SC). Comme notre collègue, je n'ai pas encore – j'espère jamais – de liens d'intérêts avec ce sujet.

La requête de nos collègues Kolly et Mesot s'est effectuée dans un contexte très émotionnel. Je tiens à dire en premier lieu qu'il ne faut bien sûr pas oublier les victimes de ces crimes odieux et inacceptables et pour qui j'ai évidemment une pensée. Il est en effet de notre devoir et du devoir des autorités de mettre en place les mesures maximales pour éviter que de tels crimes se passent à nouveau.

Cela étant dit, cette requête met le doigt sur une problématique importante, stigmatise et simplifie les choses de manière erronée et, selon moi, contre-productive. Cette requête vise en toile de fond la fin des sorties éducatives pour certaines catégories de détenus. Cela me paraît particulièrement inapproprié, quand on sait et qu'on entend à plusieurs reprises des critiques sur les coûts croissants des incarcérations et la problématique de la surpopulation carcérale. Avec une telle requête, nous n'allons que faire grossir cette problématique, sans offrir de solution pour améliorer la situation. Précisément, le principal défaut de cette requête est bien son manque de réponses et de solutions proposées. Que faire de ces détenus qui ont terminé leur peine de prison? Nous vivons dans un état de droit et ces personnes ont aussi des droits. Que va faire un ex-détenu une fois sorti de prison s'il n'a pas pu profiter de processus de réinsertion? On sait à quel point une réinsertion sur le marché du travail est difficile. Moi, en tant que responsable du Service social de Villars-sur-Glâne, je vois à quel point ces gens ont de la peine. Si des détenus ne peuvent pas profiter des stages professionnalisants, ils ne trouveront pas de moyens de se réinsérer et vont devoir passer par une inscription à l'aide sociale. Cette requête – n'en déplaise à mon collègue et cher ami Louis Duc – populiste n'offre aucune solution, aucune réponse, veut annihiler un système de réinsertion, tendre vers un processus de marginalisation de la population carcérale et, par-là même, péjorer le système social dans son ensemble.

En effet, ce n'est pas le système de réinsertion qu'il faut changer; il faut augmenter les moyens mis à disposition du Directeur de la sécurité et de la justice dans le domaine de l'application des peines et des mesures.

Vous l'aurez bien compris, je vous recommande d'appuyer le plus fort que vous pourrez sur le bouton rouge qui est sur votre table.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Le risque zéro n'existe pas, mais la Suisse romande a connu trop de drames, trop de vies volées, trop de familles brisées pour que nous restions les bras croisés à espérer que ce sera la dernière fois. Ces drames se sont produits sous la juridiction du concordat dont nous demandons aujourd'hui une révision, car les améliorations à apporter sont nombreuses. Elles ne sont pas inutiles, comme l'a rappelé notre collègue, le député Piller.

«Populisme», vous avez dit le mot deux fois, mes chers collègues Gasser et Piller. Si j'ose, pour trouver un instrument parlementaire populiste, je vous conseille de relire la résolution que vous avez déposée ce matin.

J'ai dit que les améliorations sont nombreuses. Suite à l'homicide de Marie, le rapport d'enquête préconise pas moins de onze recommandations pour qu'un tel drame ne se reproduise plus. Je ne vais pas toutes vous les citer, mais seulement deux aspects particulièrement choquants et qui méritent une révision: le premier est que ce meurtrier a bénéficié du secret médical de son thérapeute au détriment de la sécurité publique, au détriment de la vie d'une innocente; le deuxième est qu'il a bénéficié de l'effet suspensif suite à une décision de réincarcération. Encore une fois, le doute lui a profité, avec les conséquences que l'on connaît.

Quant à l'affaire Adeline, un rapport d'enquête a également été écrit. Celui-ci parle d'inquiétants dysfonctionnements. Que dire encore du cas de Jean-Louis B., violeur multirécidiviste, qui tua une première fois lors d'un congé, qui tua une deuxième fois – sa psychologue –, à nouveau lors d'un congé et à qui l'autorité a octroyé un pique-nique humanitaire accompagné de deux gardiens non armés, ce qui lui a permis de s'enfuir? Je ne sais pas si je suis le seul à ne pas trouver cela normal; ou nos collègues socialistes se font-ils aussi du souci, dans ce cas, pour les droits internationaux et pour les droits de ce criminel? Mais, moi, je n'arrive pas à accepter des décisions pareilles.

Je ne suis pas le seul. Le rapport de l'ancien juge fédéral Rouiller, suite à cette évasion, parle, lui, d'une organisation à la bonne franquette. Je crois que tout est dit dans ce cas-là. Ces trois cas se sont passés en 2011, puis en 2013, sous la juridiction du concordat latin actuel. Ils ne sont pas le fruit du hasard. Certaines mesures ont été prises cet automne et je remercie M. le Commissaire. Comme l'affirme le Conseil fédéral dans son rapport du 18 mars – donc de cette semaine –, les mesures prises par la CDLJP ne constituent que les premiers pas; c'est le Conseil fédéral qui le dit. Mais il faut aller plus loin en renforçant la collaboration intercantonale et en adoptant une stratégie globale sur la prise en charge de ces criminels étrangers, et c'est ce que nous demandons aussi. Ce dernier point est particulièrement important. Le concordat latin s'applique à toutes les exécutions des peines, mais il faut une législation claire et sans équivoque pour cette petite minorité de criminels dangereux.

Merci d'accepter cette requête et merci à M. le Conseiller d'Etat de continuer à tout mettre en œuvre pour que ces drames injustes et inacceptables soient les derniers.

**La Présidente.** Bei der Behandlung der Erheblichkeit einer Eingabe ist es nicht vorgesehen, dass die Berichterstatterin nochmals das Wort erhält, deshalb gebe ich das Wort direkt an Regierungsvertreter Herr Jutzet weiter.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Ich weiss nicht, was ich sagen soll. Angesichts der Dramen von Adeline und Marie ist es schwierig, hier eine rationale Antwort zu geben. Wir sind alle extrem betroffen.

Ich muss sagen, dass ich mit den vier Anliegen, die in der Eingabe formuliert sind, einverstanden bin. Ich sage einfach, dass damit offene Türen eingerannt werden. Herr Kolly, der letzte Redner, hat vom Fall Adeline und vom Fall Marie gesprochen. Danke, Sie haben diese Fälle studiert und Sie kennen sie sehr gut. Ich habe auch die Rapporte der Experten Benzinger und Ziegler gelesen.

M. Mesot, il y avait effectivement un dysfonctionnement. M. Duc, je pense que pour l'affaire Marie, c'est dramatique. Mais cela ne concerne pas directement ici cette requête, parce que là, il y avait une erreur d'appréciation de la juge dans le canton de Vaud. Ce Monsieur était en libération conditionnelle. Les instances de placement l'ont de nouveau arrêté. Elles l'ont de nouveau mis en régime cellulaire; une juge a alors décidé qu'il y avait une violation du droit d'être entendu et, malheureusement, a accordé l'effet suspensif. C'est dramatique, mais là, il s'agit clairement d'un dysfonctionnement. Je peux vous dire aussi que dans le canton de Fribourg, cela ne serait pas possible. On a un autre régime, qui a été critiqué aussi par des avocats, puisque chez nous, c'est la commission de dangerosité, laquelle est composée de spécialistes et aussi de praticiens. S'il y a recours, il arrive chez moi. Ce n'est pas la même chose. Il y a aussi des décisions politiques à prendre. Mais je regrette effectivement ce cas-là.

En ce qui concerne l'affaire Adeline, il y avait un dysfonctionnement évident dans le canton de Genève. Il y avait aussi deux Directions concernées. C'était La Pâquerette, qui est soumise au régime de la Direction de la santé publique. Et il y avait aussi des problèmes de dossier: effectivement, il manquait des expertises. Cela ne doit pas arriver.

Wie ich bereits gesagt habe, bin ich mit den vier Punkten einverstanden. Eine kleine Klammerbemerkung.

Je ne sais pas comment exactement traiter la requête. C'est une requête, selon l'art. 85 LGC. Quel est le rôle du Conseil d'Etat, puisque c'est un instrument qui prévoit, dans le titre marginal, «Motion d'ordre et autres requêtes»? Je pense qu'effectivement, le Conseil d'Etat a quand même droit à la parole. Le Conseil d'Etat s'était prononcé clairement contre cette requête. Pour quelles raisons?

J'ai dit que j'étais d'accord avec les quatre points soulevés par les requérants, mais j'ai dit aussi qu'on va enfoncer des portes ouvertes. D'ailleurs – j'ouvre une parenthèse –, cette même requête, mot par mot, lettre par lettre, a été déposée dans une vingtaine d'autres cantons par l'Union démocratique du centre. J'ai les textes ici. C'est donc une requête qui ne vient pas de Fribourg, mais qui a été déposée, à tort ou à raison, dans une vingtaine d'autres cantons.

Vous me demandez de rediscuter le concordat avec mes collègues romands. Je reprends le premier des quatre points de la requête, soit harmoniser et coordonner les pratiques en matière d'exécution de sanctions: le concordat a justement ce but. Dans le préambule de cet accord de concordat, il est dit expressément qu'il y a besoin d'harmoniser les conditions d'exécution des jugements pénaux et des décisions y relatives dans un esprit de collaboration intercantonale et interconcordataire. C'est pour cette raison qu'on avait élaboré et accepté ce concordat.

Deuxième point, améliorer la transmission de l'information entre les différents acteurs impliqués: là, vous avez raison, il y avait une lacune mais, le 31 octobre 2013, à Delémont, justement après les meurtres de Marie et d'Adeline, la Conférence latine a décidé qu'un dossier itinérant doit comporter toutes les pièces et que, dans la balance des différentes valeurs, des différents intérêts, entre le secret médical et la sécurité publique, il y a clairement la primauté de la sécurité publique. Le secret médical doit céder le pas à la sécurité publique. Il y avait aussi les intérêts des médecins qui parlaient du secret médical, mais quand il est question de sécurité, question de dangerosité, c'est clair, c'est la sécurité qui doit primer.

Troisième point, interdire toute sortie éducative pour les criminels dangereux: d'abord, je crois que les sorties sont très rares et il n'y pas de sortie pour les criminels dangereux. Là, c'est clair, c'est sans équivoque. Je crois qu'il faut le rappeler, il n'y a pas de sortie pour les gens qui sont dans le secteur dangereux, dans le secteur fermé. C'est seulement pour ceux qui seront bientôt libérés, qui ont des conduites, qui ont des sorties, qui ont des permissions.

J'avais clairement dit – là, j'en viens au quatrième point – que ces conduites doivent être accompagnées par deux personnes, deux personnes de sexe masculin. Des exceptions existent, mais ces exceptions doivent m'être demandées personnellement. Alors je regarde au cas par cas où c'est possible éventuellement d'accompagner par une seule personne ou par une personne de sexe masculin ou de sexe féminin. D'ailleurs, après l'affaire Adeline, j'avais tout de suite donné ces directives sans le dire aux journalistes. C'était donc clair. Il y avait tout de suite un courriel, confirmé par une lettre, à Belchasse et à la Prison centrale, en ce qui concerne ces sorties.

J'estime alors que les quatre points de la requête sont remplis. De quoi vais-je discuter avec mes collègues? Ils vont dire «Oui, on comprend.» Ils ont peut-être la même requête aussi dans leur canton. J'ai vu les cantons du Valais, de Vaud et du Jura en tout cas. Je ne connais pas le résultat; je ne sais pas si cela a déjà été traité. On veut bien encore une fois rediscuter, mais je pense qu'effectivement, cela n'apporte pas grand-chose, puisqu'on va enfoncer des portes ouvertes.

Il faut quand même aussi rappeler qu'il y a la législation supérieure, donc le code pénal qui dit que l'exécution de peine doit servir à la resocialisation, à la réinsertion et qu'il y a aussi des congés qui sont prévus, des congés d'une longueur appropriée qui sont accordés aux détenus pour leur permettre d'entretenir les relations avec le monde extérieur, de préparer la libération. C'est le droit fédéral, qu'on le veuille ou non.



C'est clair qu'après quelques années de prison, quelqu'un va sortir, va être libéré et qu'il faut bien le préparer, trouver un travail, trouver un logement. Aussi, de nouveau, savoir comment gérer l'argent, savoir, par exemple, comment racheter un billet de bus, etc.

Ce n'est pas évident. C'est pour cette raison que l'on fait, vers la fin des peines, des permissions à l'extérieur.

Je suis d'accord avec M. Benoît Piller, qui fait partie de cette Commission intercantonale qui accomplit un très bon travail. Elle se réunit régulièrement et va visiter les prisons.

M. le Député Grandjean, soutenu par M. le Député Chassot et d'autres, dit qu'il faudrait construire des prisons, peut-être une prison romande. Lors du traitement du postulat Peiry/Kolly, je vous avais dit que ce n'est pas très sexy de construire des prisons. Il faudrait que vous soyez d'accord de donner l'argent pour la construction de ces prisons. A Bellechasse, nous avons prévu un centre thérapeutique pour les détenus dangereux. Ce centre est destiné aux personnes que l'on ne peut pas libérer après l'exécution de la peine, parce qu'ils sont trop dangereux. De la part de la Confédération, nous avons déjà un accord de subventionnement de 35%. Ce sera en complément de Curabilis, qui coûte beaucoup trop cher. J'espère qu'à Bellechasse, nous pourrions le faire à moindre coût, mais ce n'est pas pour demain.

En ce qui concerne la construction d'une prison romande, nous sommes en contact avec les Vaudois, notamment pour la détention préventive. Nous avons d'énormes problèmes actuellement. La prison centrale est pleine et Romont aussi. Nous allons actuellement jusqu'au Tessin ou à Schwytz avec les convoyeurs; et ceci coûte 1,5 million de francs par année. Romont coûte déjà 840 000 francs. Le placement dans les prisons au Tessin, à Glaris ou à Schwyz coûte 340 000 francs. Ensuite, les heures supplémentaires des convoyeurs constitue aussi des coûts non négligeables. Les assistants judiciaires, les avocats, qui se déplacent dans ces cantons, nous coûtent environ 100 000 francs. Cette surpopulation carcérale nous coûte environ 1,5 million de francs par année. Nous avons fait une table ronde avec la police, les procureurs, la prison centrale, Bellechasse, et nous sommes en train de trouver une solution. Avec les mesures structurelles et d'économies, la chose devient encore plus compliquée, car il faut du personnel supplémentaire. On est en train de trouver une solution qui coûte moins cher, mais il faut engager du personnel.

C'est un sujet assez émotionnel aussi pour moi. Il y a des morts à la prison centrale. Les agents de détention ne savent pas comment trouver une solution. La nuit, ils ne sont que deux. Dans certains cas, il y a deux détenus dans la même cellule. Si l'alerte est donnée, un agent doit rester à la centrale et l'autre ne veut pas aller tout seul dans la cellule; il y a donc vraiment un problème. Il faudrait au moins trois agents, comme dans d'autres établissements. Nous avons une moyenne nettement moins grande que la moyenne suisse en ce qui concerne les agents de détention par détenus. Je vous prie de nous soutenir aussi en ce qui concerne les moyens financiers. Voilà mon cri d'alarme, M<sup>me</sup> la Présidente.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de ne pas soutenir cette requête, puisque l'on enfonce des portes ouvertes.

- > Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 58 voix contre 26 et 3 abstentions.
- > Le Grand Conseil invite ainsi le Conseil d'Etat à prendre les mesures préconisées par la requête.

*Ont voté oui:*

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Demont (LA, UDC/SVP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 58.*

*Ont voté non:*

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 26.*

*Se sont abstenus:*

Chassot (SC, ACG/MLB), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Rapporteur (, ). *Total: 3.*

—

## Rapport 2013-DAEC-39 sur les transports publics régionaux (P2090.11)<sup>1</sup>

### Discussion

**Corminbœuf Dominique** (PS/SP, BR). Permettez-moi de préciser mes liens d'intérêts: je suis employé des Chemins de fer fédéraux.

<sup>1</sup> Rapport pp. 542ss.

Le postulat déposé à l'époque visait en particulier l'inégalité de traitement du citoyen fribourgeois vis-à-vis du citoyen vaudois, ceci en rapport aux transports publics dans les zones périphériques, qui incluent géographiquement des régions nord et ouest fribourgeoises. En effet, il n'est pas rare de constater que les bus PubliCar traversent des villages fribourgeois sous les yeux de clients potentiels, décontenancés, voire agacés. Ce rapport, qui fait suite à l'acceptation par le Grand Conseil de notre postulat, fait état de la situation connue à l'heure actuelle et de la situation future dépendant de l'horaire 2015, qui entrera en vigueur fin 2014. Il donne aussi un aperçu sur le changement d'horaire qu'aura lieu fin 2017, ceci pour ce qui est de la région du nord des districts de la Broye et du Lac. On constate dès lors que cette fameuse inégalité de traitement sera éliminée principalement au travers du nouvel horaire 2015 par la réorganisation des itinéraires des lignes de bus. Ceci passera notamment par l'abandon de PubliCar dans les zones concernées. Tout ceci représente un grand travail, pour lequel nous pouvons remercier la commission des transports de la COREB et les entreprises de transport, en particulier les TPF, qui ont fait preuve d'un professionnalisme hors pair. Ces derniers ont joué un rôle important dans cette réflexion. Cette réorganisation améliorera considérablement le transport public dans ces régions. Heureusement que l'on réalise ce genre d'actions. Fribourg est le seul canton de Suisse occidentale où, dans le cas de la situation modale, le flux du trafic automobile privé a continué d'augmenter. Toutefois, au vu de la valeur ajoutée contenue dans ce rapport – qui se situe principalement au point 4, dans les conclusions, et qui contient à peine mille caractères avec espaces compris –, ce dernier aurait pu nous parvenir quelques mois plus tôt. Toutes les autres informations, mise à part ce point 4, sont connues depuis un certain temps déjà, depuis plusieurs années sur le site internet en ce qui concerne PubliCar et, pour le reste, au travers des états généraux des transports publics broyars.

**Bosson François** (*PDC/CVP, GL*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Piller Carrard/Corminboeuf. Je ne m'étendrai pas sur l'analyse du projet PubliCar, puisqu'il tend à disparaître dans le canton de Vaud. J'en viendrai directement aux conclusions de ce rapport. Tout comme le Conseil d'Etat, nous pensons que le renforcement des transports publics doit être poursuivi en étoffant et en adoptant la desserte par des lignes de bus régulières et coordonnées avec l'offre ferroviaire. L'offre des transports publics doit toutefois être adaptée au potentiel, équilibrée et adaptée à la demande. A ce titre, nous nous réjouissons que le Conseil d'Etat et la DAEC en particulier soient entrés en matière sur la constitution d'un groupe de travail réunissant les autorités et les utilisateurs des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveysse. Ce groupe de travail doit permettre d'améliorer la desserte fine du réseau de transport. Ce dialogue, que nous appelions de nos vœux depuis un certain temps sous la houlette de M. Martin Tinguely, permettra certainement de trouver des solutions consensuelles, tout à l'avantage de l'utilisateur final, avec en point de mire, qui sait, la réhabilitation peut-être des gares de Sâles et Vuisternens-devant-Romont.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

**Gander Daniel** (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil d'Etat relatif aux transports publics régionaux. Notre groupe relève que le Conseil d'Etat s'engage depuis de nombreuses années en faveur des transports publics et mène une politique visant à moderniser et à renforcer leur attractivité. L'heure du réseau des bus est constamment planifiée pour l'adapter aux changements intervenant sur le réseau ferroviaire et les horaires ont été étoffés lors de l'introduction de la première étape du RER Fribourg/Freiburg. En mai 2012, les cantons de Fribourg et Vaud ont mis en place une structure pour améliorer la desserte de bus de la Broye et ils ont proposé une solution compatible avec les nouvelles offres ferroviaires. En décembre 2014, avec la mise en place de la deuxième étape du RER, la cadence à la demi-heure verra le jour sur la ligne Fribourg–Payerne–Yverdon. L'adaptation des horaires de bus est prévue afin que l'ensemble de la région puisse profiter de cette offre. En 2017, une nouvelle étape du RER Vaud verra aussi la cadence à la demi-heure sur la ligne Lausanne–Payerne, ceci pour le bien de la communauté régionale. Comme le Conseil d'Etat entend poursuivre sa politique en étoffant la desserte des bus pour l'adapter au potentiel des utilisateurs, notre groupe cautionne volontiers cette stratégie. Il remercie le Conseil d'Etat pour son engagement en faveur des transports publics de tout le canton.

**Gobet Nadine** (*PLR/FDP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régionale d'Association régionale la Gruyère.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport relatif aux transports régionaux, suite au postulat des députés Piller Carrard/Corminboeuf. Certes, une desserte fine du territoire est indispensable pour rendre l'offre en transports publics attractive auprès des utilisateurs potentiels et ce afin qu'ils soient toujours plus nombreux à avoir recours aux transports publics. Néanmoins, la mise en place d'un bus sur appel, à l'instar du canton de Vaud, est une fausse bonne idée. Les coûts de ce service sont manifestement disproportionnés par rapport à son utilité et la pesée des intérêts incite à chercher d'autres solutions. Nous sommes plutôt favorables aux réflexions pragmatiques, telles que celles qui ont été menées dans le district de la Broye, pour trouver une solution compatible avec l'offre ferroviaire à l'initiative de la COREB. Le groupe de travail composé des acteurs régionaux proches du terrain, des Services de l'Etat et des entreprises de transports qui connaissent bien leurs marchés a permis d'élaborer à satisfaction un projet de réorganisation de la desserte. Nous privilégions les démarches régionales, y compris dans le sud du canton, dans un souci d'utilisation rationnelle et d'optimisation des deniers publiques. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Schafer Bernhard** (*ACG/MLB, SE*). Mit Interesse hat unsere Fraktion den Bericht zum öffentlichen Verkehr zur Kenntnis genommen, mit dem die Frage nach den Vor- und Nachteilen eines Rufbussystems beantwortet wird.

Für uns sind die Schlussfolgerungen des Staatsrates, welcher sich auf die Erfahrungen anderer Kantone stützt, auf die Einführung eines Rufbussystems zu verzichten, nachvollziehbar. Dies aus nachfolgenden Gründen: Die Kosten je Fahrgast im Vergleich zum Linienbetrieb sind deutlich höher, der Kostendeckungsgrad beim Publicar-Betrieb ist minimal und der Anteil von Publicar am gesamten öffentlichen Verkehr ist gering. Mit dem seit Inbetriebnahme der ersten Etappe der RER Freiburg/Fribourg angepassten Busfahrplan und den seither eingeführten Kapazitätsverbesserungen ist man auf dem richtigen Weg. Die Inbetriebnahme der zweiten Etappe der RER, d.h. die Einführung des Halbstundentakts auf der Linie Freiburg–Payerne–Yverdon-les-Bains in diesem Dezember, wird wie aufgezeichnet wohl auch die versprochenen Verbesserungen im Busfahrplan in dieser Region bringen. Denn die Züge, die wollen ja gefüllt sein.

Es ist korrekt, dass der Staat Freiburg mit der Einführung der RER grosse Investitionen in den öffentlichen Verkehr tätigt. Die Anpassung und der Ausbau des Busangebots muss parallel damit einhergehen. Dies aber auch in den Regionen, welche nicht direkt vom RER-Angebot profitieren. Insbesondere auch abends und an den Wochenenden.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** J'ai lu avec intérêt le rapport sur l'utilisation de PubliCar. Je comprends le Conseil d'Etat qui trouve cette solution peu intéressante pour le canton de Fribourg. Je partage d'ailleurs la problématique citée par notre collègue Corminboeuf, qui dit que, dans ma commune par exemple, on voit passer PubliCar, mais ce dernier n'a pas le droit de s'arrêter pour nous prendre en charge. Après le développement du RER Bulle–Romont–Fribourg et dans la Broye cet automne, le Conseil d'Etat nous dit, dans sa conclusion, qu'il entend poursuivre sa politique de renforcement des lignes de bus. Lorsque l'on consulte les plans donnés dans le rapport, on constate que sont prévues la ligne Morat–Fribourg, la ligne Avenches–Grolley–Fribourg et la ligne Payerne–Grolley–Fribourg, mais on ne voit rien sur la ligne Payerne–Romont. M. le Conseiller d'Etat, on oublie la région de la Glâne. Nos élèves fréquentent le GYB à Payerne et seuls les transports scolaires sont organisés dans cette région. Avec cette intervention, je demande au Conseil d'Etat d'intégrer la ligne Payerne–Romont dans la prochaine étude concernant la desserte fine pour notre canton de Fribourg.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Le Conseil d'Etat est d'avis que le système du bus sur appel n'est pas une solution intéressante pour assurer la desserte des régions faiblement peuplées, ceci tant du point de vue des prestations que des coûts. Ce système n'atteint que très rarement le taux de couverture minimum nécessaire à l'obtention des subventions soit fédérales soit cantonales. Or, un développement de l'offre régionale adaptée au potentiel d'utilisateurs et respectant un équilibre entre l'offre et la demande est indispensable pour assurer l'utilisation rationnelle des ressources financières, mais aussi pour inciter à développer les zones les plus appropriées. Vous l'avez lu, le canton de Vaud renonce progressivement à ce système sur appel. L'offre régionale de transports publics doit être développée et coordonnée avec l'offre ferroviaire, en

s'appuyant aussi sur un réseau de lignes de bus conventionnel adapté. Les horaires du réseau de bus sont étoffés à l'occasion de l'introduction du RER. Ceci a été le cas lors de la première étape et ce sera également le cas lors de la deuxième étape du RER Fribourg/Freiburg en décembre 2014, avec notamment l'introduction de la cadence semi-horaire sur la ligne Fribourg–Payerne–Yverdon. Pour la Broye, cette adaptation se traduira par la réorganisation et la simplification des itinéraires et l'optimisation des correspondances avec le RER. Il y aura une augmentation du nombre de courses et la création de dessertes le week-end sur plusieurs lignes. Le projet d'horaire retenu pour la desserte de la Broye en 2015 prévoit une augmentation de 35% du nombre de kilomètres parcourus et un financement supplémentaire par les pouvoirs publics de près de 2 millions de francs. Je salue l'excellent travail qui a été réalisé dans le district de la Broye vaudoise et fribourgeoise, travail qui a réuni de nombreux partenaires sous l'égide du Service de mobilité. J'ai aussi décidé de mettre en place maintenant un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires concernés pour faire des analyses comparables dans le sud fribourgeois et ceci dans la perspective du prochain horaire fin 2017.

Pour les demandes qui sont faites sur l'introduction de nouvelles lignes, je vous rappelle qu'il y a toujours possibilité de se déterminer dans le cadre du projet d'horaire. Par rapport à la demande précise qui est faite, ce sera aussi le rôle de ce groupe de travail de l'analyser. Avec ces motifs, je vous invite à prendre acte du rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

### **Rapport 2013-DAEC-38 sur l'étude d'un projet de tramway entre Belfaux et Fribourg (P2057.09)<sup>1</sup>**

#### **Discussion**

**Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV).** Ce rapport présente au niveau des informations, outre la situation actuelle des transports publics dans l'Agglomération de Fribourg, les options choisies pour développer le réseau ferroviaire de l'Agglomération, le réseau des transports publics urbains, ainsi qu'une étude relative à l'amélioration de la vitesse commerciale des lignes de bus dans l'Agglomération. Dans ce contexte général, je remercie le Conseil d'Etat pour ce dossier complet en l'état. J'ajoute cependant, à cette première estimation, que le développement de notre canton, sa démographie et ses emplois nécessiteront bien plus vite que l'on ne pense des investissements nouveaux et importants.

Je me permets une remarque complémentaire en fonction du débat que nous avons eu mardi dernier au sujet de la proposition de la bascule fiscale, qui avait causé un long débat. Notre collègue Gilles Schorderet n'avait pas souhaité, disait-il, entrer en matière dans un match Etat–Communes. Je vous

<sup>1</sup> Rapport pp. 524ss.



rappelle à ce titre que, jusqu'à nouvel avis, les citoyens des communes sont aussi ceux de l'Etat, ce qui ne signifie évidemment pas bonnet blanc ou blanc bonnet.

Deuxième chose, un point d'impôt aux communes n'a évidemment pas le même impact en fonction de la taille de chaque commune. J'ose vous rappeler qu'un petit point d'impôt a une influence sur les recettes de la Ville de Fribourg d'un million de francs. Ce n'est pas tout à fait le cas pour d'autres communes.

Dernière remarque, la sensibilité des communes par rapport à l'impôt est évidemment différente, puisqu'il est deux fois supérieur à celui de l'Etat.

Dans ce contexte, j'interpelle le Conseil d'Etat dans sa participation au fonctionnement des infrastructures de transport, que ce soit sur rails, routes ou sur Agglo. Vous le savez, il y a des mesures structurelles qui ont également pénalisé les communes.

**Gander Daniel** (*UDC/SVP, FV*). Je n'ai pas d'intérêts avec les TPF, mais j'ai rencontré la direction suite à des propositions que j'ai formulées au conseil général et à l'Agglo pour l'aménagement de voies de bus dans le Grand Fribourg, ceci tout en espérant qu'une suite y soit donnée.

M<sup>me</sup> la Présidente, M. le Commissaire, chers collègues, le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif à l'étude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg, relevant du postulat déposé par MM. Dorand et Clément.

Le développement des transports publics dans l'Agglomération de Fribourg, de par leur attractivité et leur compétitivité par rapport au transport individuel motorisé, est une nécessité reconnue depuis longtemps. Le PA2, remis à fin 2011 à l'Office fédéral du développement territorial et jugé positivement en juin 2013 par la Confédération, s'intègre dans la planification cantonale et s'appuie sur le Plan directeur cantonal et sur le Plan cantonal des transports. Une part importante des mesures concerne la mobilité en général et les transports en particulier. Cette planification, assurée par le Service de la mobilité, porte sur le développement de la desserte ferroviaire dans l'agglomération, selon le concept RER Agglo+. Le réseau en question dispose déjà de huit haltes qui sont desservies par des trains régionaux à la cadence semi-horaire aux heures de pointe et à la cadence horaire le reste de la journée. Au ferroviaire s'ajoute le réseau de bus régionaux, ainsi que celui des transports publics urbains. La planification stratégique porte sur la deuxième étape du RER Fribourg/Freiburg, laquelle améliorera la desserte ferroviaire et prévoit dans l'Agglomération, dès décembre 2014, l'inauguration de la cadence à trente minutes sur les lignes régionales et, en 2017 sur la planification actuelle, celle de la ligne Fribourg-Morat. A noter aussi que, dès fin 2014, la halte de Fribourg-St-Léonard desservira le Plateau d'Agy à la cadence de la demi-heure. Notons également que des études relatives à l'introduction d'une cadence à quinze minutes sur les lignes desservant l'Agglomération, à l'horizon 2025-2030, sont intégrées à la planification stratégique en cours. Notons

encore que le PA de 3<sup>e</sup> génération, à l'horizon 2030, se penchera sur les mesures à prendre pour augmenter la vitesse commerciale et améliorer le système des transports publics.

Concernant la mise en place d'un tramway-train, ceci semble partir d'une parfaite utopie, car les coûts globaux pour la réalisation d'une ligne de tramway sont de l'ordre de 30 à 40 millions de francs le kilomètre. Quant aux coûts des investissements, travaux préparatoires, réalisation de la plate-forme, équipements et matériel roulant, ils se monteraient entre 140 et 190 millions de francs, ceci sans compter les charges annuelles et les charges d'amortissement. Etant donné les coûts exorbitants de ce moyen de transport, notre groupe est d'avis, comme le Conseil d'Etat, que ce projet est irréalisable. Il soutient cependant que l'offre des transports publics doit être améliorée dans l'Agglomération et que, pour ce faire, il faut commencer par développer, renforcer et améliorer les réseaux existants.

D'autre part, s'il nous est permis d'émettre un avis – comme les autorités communales de la Ville refusent tout projet de parking, même sur le site de St-Léonard; bonjour, les sportifs et les touristes –, nous proposons, comme nous l'avons fait antérieurement auprès de la direction des TPF, de construire à l'emplacement même du futur complexe de Givisiez un P+R pour les automobilistes et les passagers provenant notamment des régions Sarine-Ouest, Broye vaudoise et fribourgeoise, du Lac et du Vully. Une fois débarqués, ces pendulaires et voyageurs pourraient réembarquer dans les bus TPF de la future ligne 3 Jura-Givisiez que l'on devrait rallonger jusqu'à la route Jo Siffert. D'autre part, certains autres utilisateurs auraient également la possibilité de choisir une autre option en empruntant le réseau ferroviaire TPF ou CFF, ceci en se rendant à la halte actuelle de Givisiez, toute proche. Eh oui, bien malheureusement, les grands penseurs appellent à la faire disparaître. Mais cette halte ne devrait-elle pas rester en place, car elle dessert la zone industrielle qui est à proximité, qui ne cesse de s'agrandir et qui amène sur le site de nombreux employés et ouvriers?

Concernant la nouvelle halte que l'on devrait construire à la hauteur des dépôts Kaufmann, cette option n'est pas utile, puisque, à futur, le secteur Taconnets-La Faye-Chantemerle et Chenevière devrait être desservi par la ligne de bus N° 9 que l'on devra adapter. La halte actuelle est très bon marché et mérite réfection.

Pour terminer, notre groupe soutient la politique actuelle du Conseil d'Etat.

**Thévoz Laurent** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt de ce rapport, ce d'autant plus qu'il paraît solide dans son analyse et ses recommandations.

J'aimerais souligner deux ou trois points: l'objectif, en matière de transports publics est bien d'augmenter la vitesse commerciale et l'efficacité; c'est-à-dire plus vite et plus de gens. Le rapport met aussi clairement en évidence que, quand on parle des agglomérations, comme dans celles du canton de Fribourg, on doit prendre l'option de renforcer le système existant.



tant, le transport public par trains ou par bus, plutôt que de penser à de nouvelles infrastructures de transport massif en site propre, au vu de leurs inconvénients en termes de coûts. Pour les rentabiliser, il faudrait avoir une très grande concentration de la population. Il faut beaucoup de clients à déplacer sur des parcours fixes avec des transports massifs. Comme ce n'est pas le cas dans notre canton, ça exclut la possibilité d'envisager de nouvelles infrastructures. La conséquence, qui est claire et mise en évidence en filigrane dans le rapport, est que si l'on veut développer le réseau, il faut lui réserver de la place. Cela signifie avoir des espaces et des couloirs réservés au niveau local. Ce qu'on réserve à l'un, on ne le donne pas à l'autre. Cet arbitrage en faveur de plus d'espace pour les transports publics se traduit par moins d'espace pour les voitures. Des conflits ardues apparaissent au niveau local, comme en Ville de Fribourg. Il ne s'agit pas d'avoir plus d'infrastructures, plus de lignes ou de bus, mais il faut qu'ils puissent plus passer, donc avoir de l'espace. Il y a un conflit qui doit être résolu au niveau local et qui ne permet pas de satisfaire tout le monde. Il faut savoir ce que l'on se veut.

**Wicht Jean-Daniel** (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis citoyen de Givisiez qui pourrait être concerné par ce moyen de transport.

En introduction, je ne partage pas du tout l'avis de Daniel Gander, notamment par rapport à la halte ferroviaire de Givisiez et par rapport au P+R. Je rappelle qu'il y a quelques années, dans une manifestation à Genève sur l'aménagement du territoire, un spécialiste de l'aménagement disait: «Vous savez la différence entre un P+R politique et un P+R étudié par des professionnels? Le P+R politique est vide.»

Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le rapport du Conseil d'Etat concernant la réponse au postulat sur l'étude d'un projet train-tramway entre Belfaux et Fribourg. Tout citoyen rêve de transports publics modernes, rapides, performants et, si possible, quasiment gratuits. L'idéal serait que tout système de transport bénéficie d'un site propre afin de garantir une vitesse commerciale performante et régulière, même aux heures de pointe.

Le train-tramway entre Belfaux et Fribourg est en soi une idée intéressante, mais une fausse bonne idée, au vu du bassin de population de cette région et du rapport coûts-intérêts par rapport au nombre de passagers transportables. Le rapport du Conseil d'Etat présente principalement le résultat dans le domaine des transports publics du PA2. Dans cette planification à l'horizon 2030, l'idée du train-tramway n'est pas retenue, car trop onéreuse. Les mesures proposées par cette étude montrent la voie à suivre pour répondre aux exigences de l'Agglomération de Fribourg. Les transports publics s'articulent autour du RER, des lignes régionales et urbaines. Avec les projets en cours, soit les nouvelles haltes ferroviaires de Givisiez et de St-Léonard, l'amélioration de la cadence et la suppression du passage à niveau de Givisiez, les transports publics peuvent devenir plus performants dans l'Agglomération et notamment sur son axe Belfaux-Fribourg. Mais, pour cela, il est encore nécessaire d'investir dans l'amélioration de la vitesse commerciale des bus en supprimant les bouchons générés par le trafic individuel motorisé. Il est dès

lors impératif de réaliser rapidement les routes de contournement classées en catégorie I – contournement de Belfaux et de Pensier –, ainsi que la suppression du passage à niveau de Givisiez.

Le groupe libéral-radical arrive à la même conclusion que le Conseil d'Etat. Il est évidemment préférable d'investir les deniers publics dans l'amélioration des systèmes de transports existants que d'investir dans un mode de transport nouveau, peu ou pas adapté au bassin de population existant. Dans ce sens, le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour les informations intéressantes et détaillées qu'il a fournies dans son rapport dont il prend acte.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). Il est important de relever en préambule que le rapport présenté est détaillé et que les mesures prévues par le Conseil d'Etat sont décrites de manière exhaustive. Toutefois, si l'on peut suivre la vision du Conseil d'Etat, qui arrive à la conclusion qu'un moyen de transport tel qu'il est proposé par les postulants, ainsi que différents systèmes autonomes, qui pourraient être construits entre différents secteurs de la Ville, sont onéreux, on ne peut pas en déduire qu'il en sera de même à moyen ou à long terme. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique demande au Conseil d'Etat d'agir auprès des communes, afin de préserver les terrains qui pourraient être nécessaires pour de telles constructions.

Un postulat a été accepté afin d'étudier la construction d'une gare à Agy sur les voies Fribourg-Estavayer et Fribourg-Morat. Nous sommes surpris de ne voir aucune allusion concernant cette intervention. Au contraire, le Conseil d'Etat prévoit de transporter un nombre important d'utilisateurs de la gare de Givisiez en direction du Plateau d'Agy en bus et en passant par des zones 30 où les gendarmes couchés et les chicanes se succèdent. Ceci est surprenant, si l'on se réfère au potentiel d'utilisateurs sur le Plateau d'Agy, à proximité immédiate des principaux lieux de manifestations sportives et culturelles du centre cantonal. On peut clairement douter de l'attractivité des transports publics vers ce secteur, sachant qu'un nombre important de personnes devra être transporté en bus depuis la gare de Givisiez et vice versa à la sortie des matchs. On peut craindre que le moyen de transport individuel soit encore l'unique solution pour se rendre du nord de Fribourg vers les infrastructures situées sur le Plateau d'Agy – probablement la future piscine. Nous attendons avec impatience le rapport découlant du postulat, étant donné que le Conseil d'Etat répondait qu'il avait chargé le Service de la mobilité d'étudier la construction d'une gare à Agy lors du deuxième et du troisième projet d'agglomération. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique désire prendre connaissance de ce qui a été réalisé par le Service. On apprend, en lisant le rapport, que la gare de Saint-Léonard sera en service dès décembre 2014. Nous sommes agréablement surpris de ce calendrier, qui nous paraît optimiste à la vue des travaux nécessaires. Le développement efficace des lignes de bus pourra se concrétiser avec des lignes en site propre et par une diminution du nombre de voitures en Ville de Fribourg et dans l'Agglomération. Les sites propres sont indispensables pour pouvoir circuler rapidement avec

des bus. C'est dans ce cadre que le trafic individuel doit être dirigé vers les zones périphériques de Fribourg, sans passer par les secteurs urbanisés, utilisés par les bus, et ceci par des routes de contournement. Je pense bien sûr là au projet de route Givisiez-Belfaux-Pensier. Des parkings supplémentaires devraient être construits dans la périphérie, vers les gares, de manière à inciter à prendre les transports publics. On remarque que les parkings d'échange sont trop proches du centre-ville et donc pas tous intéressants. Le développement démographique annoncé entraînera des besoins importants afin d'éviter le chaos et de maintenir l'attractivité de la Ville de Fribourg, que ce soit pour les entreprises ou la population résidente. De nombreux emplois sont en jeu. Il y a un risque important pour que des investisseurs se tournent vers d'autres lieux, si les collectivités publiques ne répondent pas aux besoins grandissants. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du comité directeur de l'Agglo où je m'occupe des transports. Je suis syndic d'Avry où une gare ferroviaire est à l'étude. Enfin, je possède un abonnement général CFF. J'ai donc de bonnes raisons de pousser le développement des transports publics dans le canton. Le groupe socialiste a examiné avec attention le rapport faisant suite au postulat des députés Clément et Dorand, postulat déposé – il faut le rap-peler – en 2010.

En introduction, c'est avec plaisir que j'ai pu lire: «Le développement des transports publics dans l'agglomération de Fribourg, de par leur attractivité, de leur compétitivité par rapport au transport individuel motorisé, est une nécessité reconnue depuis longtemps». Là, M. le Commissaire du Gouvernement, je dois vous avouer que j'ai dû me pincer trois fois et relire autant de fois la phrase. Car il suffit aujourd'hui d'essayer de se rendre du Schoenberg aux Dailles en voiture pour voir que ce principe n'a pas du tout été appliqué. Le peu d'empressement et le manque de soutien montré par le Conseil d'Etat aux agglomérations fribourgeoises sont en contradiction avec les belles paroles du rapport. Autre preuve de ce non-soutien, la modification de la loi sur les transports, soumise dans le cadre des mesures structurelles et d'économies, qui réduit les subventions au trafic d'agglomération. Mais revenons au rapport: il fait un excellent état des lieux en s'inspirant largement du projet PA2, projet soumis à la Confédération en décembre 2011 et qui, on le sait aujourd'hui, revient de Berne avec une promesse de 28 millions de francs de subventions. Preuve, s'il en fallait encore, de l'excellent travail de l'Agglomération fribourgeoise.

Pour le reste, le rapport n'apporte rien de nouveau, se contentant de dire qu'une infrastructure lourde de type métro ou tramway n'est pas appropriée au vu de la densité actuelle de la population. Cependant, il nous est agréable de constater que les conclusions du Conseil d'Etat vont dans le même sens que celles de l'Agglo. Pourtant, le problème des transports publics reste entier. L'attractivité des transports publics dépend de deux facteurs essentiels évoqués par tous les orateurs, la vitesse commerciale des transports publics et la fréquence

des lignes de TP. Pour la vitesse, la solution – je le répète – passe par des lignes en site propre. C'est le défi des communes de l'Agglomération, défi qui va être relevé en grande partie grâce au soutien de la Confédération. Le canton, lui, regardera passer le bus. Pour la fréquence, là aussi, les communes de l'Agglo relèveront le challenge en augmentant l'offre et le canton se contentera de dire: «Vous avez commandé, payez maintenant.»

Au-delà du rapport train-tramway, nommé Désir, mais qui ne se réalisera jamais, c'est toute la question de la vision que nous voulons avoir sur la mobilité dans le centre cantonal fort qui est en question. Là, nous avons besoin du soutien du canton. Nous avons besoin de votre soutien, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, au risque de voir Fribourg s'étouffer sous le trafic motorisé individuel.

Avec ces considérations, le groupe socialiste prend acte du rapport.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Effectivement, plusieurs études ont analysé l'opportunité de nouveaux systèmes de transports sur différents axes de l'Agglomération de Fribourg, par exemple le tramway, le métro, des systèmes de transports automatisés. Toutes ces études ont mis en évidence les contraintes importantes d'aménagement et d'intégration pour de telles réalisations et ont mis en avant surtout le coût énorme d'investissements et d'exploitation qu'elles engendraient. Ces études ont finalement conclu au fait que le rapport coût-utilité et la fréquentation potentielle serait trop faible pour justifier la réalisation de systèmes lourds de transports.

En effet, vous l'avez bien compris, le bassin de population des différents axes de l'Agglomération est insuffisant pour justifier de tels investissements. Il faut dire que les villes qui ont jusqu'à ce jour adopté un système lourd de transports ont un nombre d'habitants par kilomètre, dans un périmètre de 500 mètres autour du tracé, de l'ordre de 6000 à 7000 habitants. Pour la ligne Marly-Fribourg-Guintzet-Belfaux, par exemple, le ratio serait de moins de 2500 habitants par kilomètre, donc une densité démographique insuffisante. D'ailleurs, l'Agglomération de Fribourg l'a bien compris, puisque dans son Plan d'agglomération de deuxième génération, le PA2, elle n'a pas retenu de tels investissements ni de tels systèmes lourds de transports. Non, je crois qu'effectivement, afin d'augmenter – et pour cet objectif, nous sommes tous d'accord – la part modale de déplacement des transports publics, il faut s'appuyer sur le réseau existant, le réseau ferroviaire, le réseau de bus urbains, le réseau de bus régionaux. Puis, naturellement, il faut le compléter, l'optimiser, le développer. C'est l'objectif précisément de la deuxième étape du RER Fribourg/Freiburg, en décembre 2014, qui sera complété – je l'ai dit tout à l'heure – à l'horizon 2018, avec des cadences à la demi-heure sur toutes les lignes ferroviaires menant au centre cantonal. Puis, à terme, objectif 2025–2030, c'est naturellement de descendre au quart d'heure ces liaisons dans le Grand Fribourg.

Quant au réseau de bus urbains, le PA2 prévoit de nombreuses mesures d'aménagement, de requalification afin de

les rendre plus performants et attractifs. Je dois dire que nous avons tous été contents bien sûr de la notation de ce PA2 par la Confédération. C'était une source de satisfaction pour l'ensemble des partenaires, y compris naturellement pour l'Etat.

J'ai bien entendu les reproches de M. le Député Benoît Piller, qui critique l'Etat en disant qu'il n'en fait pas assez pour la mobilité, qu'il ne subventionne pas assez l'Agglomération. J'ai eu l'occasion de lui dire gentiment que j'avais bien lu ces propos dernièrement dans La Liberté où il reprochait, au contraire, à l'Etat d'investir trop dans le domaine routier, d'investir trop dans les giratoires, au lieu d'investir pour l'être humain et le social. Je lui ai dit qu'investir pour la sécurité routière, c'était aussi investir pour les humains, c'était aussi prévenir des coûts sociaux. D'un côté, dans la presse, on ne peut pas dire: «Vous en faites trop pour la mobilité» et, de l'autre, venir nous réclamer des subventions supplémentaires pour l'Agglomération. Je crois qu'on doit avoir un esprit constructif de partenariat entre les différents partenaires pour essayer de faire gagner cette mobilité dans le bon sens. Je crois qu'il ne faut pas jouer l'Agglo contre le canton; il faut jouer ensemble pour développer des infrastructures de qualité.

Le Conseil d'Etat est d'avis que l'augmentation de la part modale des transports publics dans l'Agglomération passera encore une fois par le développement, le renforcement, l'amélioration du réseau ferroviaire, du réseau des transports publics. En l'état, il vous demande de prendre acte simplement du fait – mais je crois que c'était aussi l'utilité de cette étude – que d'investir dans du lourd, en tout cas à court et moyen terme, n'est pas un objectif en soi, mais nous analyserons et nous serons attentifs aux évolutions technologiques ces prochaines années. Le cas échéant, nous aurons l'occasion de reparler de tels investissements.

Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Clôture de session**

—

- La séance est levée à 11 h 30.

*La Présidente:*

**Katharina THALMANN-BOLZ**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*

—